

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de NERIGEAN**

SEANCE DU SEPT MAI DEUX MIL VINGT-QUATRE

DATE DE CONVOCATION : 25/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 02

<u>Membres du conseil</u>	Présents	Absents excusés	Pouvoir		Présents	Absents excusés	Pouvoir
Jean-Luc LAMAISON, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emilie SEVAJOLS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Françoise FEIJOO, adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bernard LOMAZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Claude GARUZ, adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jérémie LURTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Max JOUSSEIN, adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Céline MIGUEL AFONSO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Luc MERIT, adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Louis PARENTEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuelle AUZAREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas POIRIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matthieu COUREGE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mickaël HOUELBEK	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Secrétaire de séance : LOMAZZI Bernard

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et prend acte de deux pouvoirs (HOUELBEK Mickaël à JOUSSEIN Jean-Max, LURTON Jérémie à SEVAJOLS Emilie).

La séance est ouverte.

Lecture du précédent procès-verbal approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n° 18-2024 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis favorable du Comité social territorial rendu le 27 février 2024 ;

Suite à des avancements de grades et départ en retraite, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Modification	Grade	Quotité
Suppression d'un poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35
Suppression d'un poste	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	14/35
Suppression d'un poste	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33/35
Suppression d'un poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	33/35

Le conseil municipal de Nérigean, après délibération, décide :

- **DE SUPPRIMER** les postes énoncés ci-dessus en vue de la mise à jour du tableau des effectifs.

NB VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 19-2024 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET (avancement de grade)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des effectifs,

Pour tenir compte de l'évolution de poste dans le cadre d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps non complet (30/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1er juillet 2024.

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024

NB VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 20-2024 : AUTORISATION SIGNATURE FAITE AU MAIRE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DE SUIVI DES TRAVAUX INHERENTS AUX AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE PETR DU GRAND LIBOURNAIS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un nouveau service mutualisé de contrôle des travaux par le PETR en vue de garantir le bon respect des autorisations d'urbanismes délivrées.

Le PETR procédera au contrôle des travaux dans le cadre d'une autorisation délivrée soit après le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) soit en cours de chantier sur saisine expresse de la Commune.

Un montant est fixé par acte :

Type d'actes	Total TTC
Conformité suite DP/PCMI	90 €
Conformité suite PC autres/PA	180 €
Visite en cours de chantier DP/PCMI	90 €
Visite en cours de chantier PC autres/PA	180 €
Aide à la rédaction PV	65 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention définissant les modalités de recours à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée pour la réalisation d'opérations de contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme par le PETR du Grand Libournais

NB VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 21-2024 : AUTORISATION SIGNATURE FAITE AU MAIRE DE L'AVENANT N°3 DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS AVEC LE PETR DU GRAND LIBOURNAIS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu de la part de M. Jacques Breillat, Président du PETR proposant la signature d'un avenant à la convention de prestation de service ADS afin de modifier les modalités de facturation des prestations du service ADS au vu des fluctuations importantes sur le nombre de demandes d'urbanisme.

L'article 8 de la convention est modifié. Désormais l'estimation annuelle sera calculée en fonction des chiffres du 1^{er} trimestre afin d'en déduire la tendance annuelle.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 de la convention relative aux modalités d'exercice du service ADS du PETR du Grand Libournais

NB VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délégations du Maire

- **Marché l'Invariable** : signature des actes d'engagement le 08/04/2024 et Attribution des 12 lots du Marché de l'Invariable comme suit :

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT
1	Fondations Spéciales	FOREO	16 875.00
2	Gros Œuvre / VRD / Abords	B. MAUGET	195 534.45
3	Charpente / Couverture	ECOTOIT	53 448.00
4	Serrurerie	PAS	61 697.73
5	Menuiserie Extérieure	BASSAT	37 580.00
6	Plâtrerie / Faux-Plafonds	B2FPI	32 919.93
7	Menuiserie Interieure / Agencement	GRATRAUD-LAROCHE	26 031.00
8	Carrelage / Faïence	GREZIL	3 382.45
9	Peinture	EPRM	12 500.00

10	Ascenseur	ERMHES	20 300.00
11	Electricité	BEAUFILS	22 605.66
12	Sanitaire / Chauffage	BEAUFILS	56 878.00
		TOTAL	539 752.22

Coordination SPS : Entreprise ALP DOMIELEC : 1920.00 € HT

Contrôle Technique : Entreprise Qualiconsult : 4 335.00 € HT

Informations diverses

- Attribution du label Territoire Bio Engagé 2023 : Merci à Aurélie
- Invitation à participer au festival de Mot à Mots « Mot à Mots se dévoile » le 7 juin 2024 à 20h30 : Pièce de théâtre « Suspicion planétaire » et le 8 juin après midi
- Organisation effectifs pour les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin 2024
- Eclairage public : demande de fonds vert qui n'a pas été attribué – Le fonds vert n'est plus orienté vers l'éclairage public. Monsieur le Maire a ainsi sollicité les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec Polaris : achat de 82 luminaires à LED pour 3270 € avec un reste à charge à 0€

Discussion relative au PLU et l'aménagement du Territoire sur ses aspects règlementaires basé sur le schéma de cohérence territorial – Passage en 2025 au PLUI.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00